

10758/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 28 septembre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 28 septembre 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil du 17 décembre 2018 portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques

E 15151



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles
(OR. en)**

10758/20

**COMPET 399
CHIMIE 41
ENT 103
MI 326
ENV 510**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL

DÉCISION (UE) 2020/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission¹, et notamment son article 79,

¹ JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 79 du règlement (CE) n° 1907/2006 prévoit que le Conseil doit nommer un représentant de chaque État membre en tant que membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après dénommé "conseil d'administration").
- (2) Par sa décision du 17 décembre 2018, le Conseil a nommé un membre au conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques¹.
- (3) Le gouvernement croate a informé le Conseil de son intention de remplacer son représentant au conseil d'administration et a présenté une candidature pour un nouveau représentant qui devrait être nommé pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 1^{er} octobre 2024,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 17 décembre 2018 portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques (JO C 460 du 21.12.2018, p. 11).

Article premier

M^{me} Dubravka Marija Kreković, de nationalité croate, née le 11 août 1973, est nommée membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques, en remplacement de M. Bojan VIDOVIĆ, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 1^{er} octobre 2024.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
